

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2017

	Page
1. Appel.....	101
2. Approbation de l'ordre du jour.....	101
3. Approbation du PV du 2 novembre 2017.....	101
4. Communications du Président.....	102
5. Communications de la Municipalité.....	102
6. Préavis n° PR17.14PR.....	103
concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 900'000.- pour le réaménagement de la Salle des débats de l'Hôtel de Ville et la réponse à la motion du 3 décembre 2015 de la Commission ad hoc chargée de l'examen du Préavis 15.27PR et de M. Yann Mamin « Pour un nouveau projet d'aménagement de la Salle des débats »	103
Rapporteur : Mme Pierrette ROULET-GRIN, remplaçante de Mme Aude BRIAND	103
7. Préavis n° PR17.20PR.....	114
concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'200'000.- TTC pour la réalisation des travaux de réhabilitation des drainages sur les parcelles agricoles communales n° 842 et 867 ainsi que l'aménagement d'un site d'escale pour les oiseaux migrateurs.	114
Rapporteur : M. Sylvain PITTET	114
8. Préavis n° PR17.22PR.....	115
concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 300'000.- pour l'assainissement de la carbonatation et de la toiture du Temple de Fontenay.....	115
Rapporteur : M. Jean-François CAND	115
9. Préavis n° PR17.26PR.....	116
concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 31'040'000.- pour la réalisation du projet d'ouvrage de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) dont la charge nette pour la Commune d'Yverdon-les-Bains est de CHF 19'000'000.-.	116
Rapporteur : M. Gildo DALL'AGLIO	116
10. Propositions individuelles et interpellations.	117
10.1 Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Pont CFF-TRAVYS au-dessus de la Thièle)	117
10.2 Une interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Conditions de travail des Conseillers communaux)	117
10.3 Une Question de M. le Conseiller Julien WICKI (Continuité Postulat 06.10.2016 Développer la carteCulture, adhésion nouvelles institutions sportives).....	118
10.4 Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Plans directeurs mobilité douce et circulations, aménagements pour personnes à mobilité réduite)	119
10.5 Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Statut des policiers PNV).....	122
10.6 Un Vœu de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Nouveau lieu d'assemblée pour le Conseil communal)	125

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 décembre 2017

Présidence

Monsieur Pascal GAFNER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Hiba ADEN, Giuseppe ALFONZO, Aude BRIAND, Daniel BURDET, Robin DELISLE, Valérie DUVOISIN, Anne-Louise GILLIÉRON, Christian GIROUD, David GRANDJEAN, Philippe GUIGNARD, Nunzio INDULSI, Claire MONZIES, Marisa PARDO, Mireille SCHOLDER, Michaël TÜLLER, Vassilis VENIZELOS

Membres absents :

M. le Conseiller : Thierry PIDOUX

Membres présents	83
Membres excusés	16
Membres absents	1
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 2 NOVEMBRE 2017**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 2 novembre 2017** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de :

- M. Pierre CEVEY, Conseiller d'État de 1984 à 1994, Député au Grand Conseil de 1974 à 1984 et Conseiller communal radical de 1958 à 1984
- M. Bernard BEYELER, Conseiller communal radical de 1986 à 1995
- Mme Simone DESPLAND, Conseillère communale radicale de 1994 à 2001.

Chères familles, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Au nom du Conseil communal, je vous adresse mes plus sincères condoléances.

Je prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en la mémoire de M. Pierre CEVEY, Conseiller d'État honoraire ainsi que nos anciens Conseillers communaux.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier de M. Zamir DUSHAJ

En date du 2 novembre dernier, le Conseil communal a reçu un courrier de M. le Conseiller Zamir DUSHAJ. Ce dernier informe le Conseil communal que suite à une mûre réflexion, il a présenté sa démission au parti socialiste, parti qui ne répond plus à ses convictions. Il souhaite néanmoins rester représenter ses électeurs et participer aux débats du Conseil communal en y siégeant en tant qu'indépendant.

Dans sa séance du 27 novembre dernier, le Bureau du Conseil communal a pris acte que M. le Conseiller Zamir DUSHAJ siégera désormais en qualité d'indépendant. Il a toutefois décidé de lui adresser une lettre d'avertissement au vu de ses absences récurrentes aux séances du Conseil communal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER
 - Une Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD
 - Une Question de M. le Conseiller Julien WICKI
 - Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN
 - Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET
 - Un vœu de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
-

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

6. PRÉAVIS
N° PR17.14PR

Composition de la commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 900'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES DÉBATS DE L'HÔTEL DE VILLE ET LA RÉPONSE À LA MOTION DU 3 DÉCEMBRE 2015 DE LA COMMISSION AD HOC CHARGÉE DE L'EXAMEN DU PRÉAVIS 15.27PR ET DE M. YANN MAMIN « POUR UN NOUVEAU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES DÉBATS »
RAPPORTEUR : MME PIERRETTE ROULET-GRIN, REMPLAÇANTE DE MME AUDE BRIAND

Mmes et MM. les Conseillers Mireille BANDERET, Aude BRIAND, Pierrette ROULET-GRIN, Gildo DALL'AGLIO, Didier FORESTIER, Brian OOSTERHOFF. Fanny SPICHIGER était excusée.

Mme Aude BRIAND étant restée prise entre avion et train sous d'autres latitudes, je me vois dans l'obligation de vous lire le rapport que vous avez déjà reçu, donc je vous en donnerai lecture en partie. La commission, comme vous l'avez vu, a siégé le 18 octobre. La délégation municipale était très étayée avec des responsables notamment du service URBAT et bien sûr M. le Syndic et Mme la Municipale de l'urbanisme et des bâtiments. La commission s'est longuement penchée sur la problématique de la dimension de cette salle et elle a notamment constaté que la superficie en était très restreinte. Malgré cela, la Municipalité a suivi l'injonction que lui avait donnée le Conseil, puisque le Conseil avait demandé que l'étude soit faite pour cette salle-ci du Conseil communal, c'est-à-dire la Salle des débats.

Il en est résulté un vœu que je vous lis en entier :

« Pour aménager une salle d'assemblée du Conseil communal adaptée au travail des cent Conseillers communaux, ainsi qu'à celui de la vingtaine d'acteurs et d'aides y œuvrant durant la dizaine de séances que tient annuellement le Conseil communal, la commission suggère à la Municipalité de se tourner vers une autre salle, propriété de la Commune.

Vu qu'une surface plus importante que celle de la Salle des débats s'avère indispensable, la commission suggère d'étudier l'utilisation – après équipement de sièges, tables et appareils de vote électronique mobiles et installation d'un réseau Wi-Fi performant – de la vaste salle de l'Aula Magna du Château voisin (+ 60% de surface utilisable que la Salle des débats). Déjà équipée d'une estrade, de matériel de projection, de sonorisation, de locaux de dégagement, cet espace conséquent permet la disposition usuelle pour réunir les assemblées du Conseil communal, comme il offre en plus un espace suffisant pour les médias et le public. Ne nécessitant pas de modification des murs qui accueilleraient notre Conseil communal, le coût de l'opération devrait être, sans commune mesure avec le crédit demandé pour le préavis PR17.14PR, présenté ce soir. » fin de citation

Conclusion de la commission : au vu de ce qui précède, la commission vous recommande Mesdames et Messieurs les Conseillers à l'unanimité des membres présents, de refuser les articles 1 à 3 et d'accepter l'article 4, présentés par la Municipalité.

Je précise que pour être fidèle au vœu de la commission, j'ai déposé personnellement un vœu qui correspond à notre article 74 du règlement sous forme de vœu pour que ce soit suivi, si possible, d'une action de la Municipalité.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Demande de non-entrée en matière

Comme le prévoit le règlement, je souhaite demander une non-entrée en matière et cette non-entrée en matière doit être discutée avant que l'on discute les articles du préavis.

Nous attendons un projet de Salle des débats depuis plus de cinq ans. En effet, la demande du bureau du Conseil, déposée en juin 2012, a débouché sur un premier projet, déposé en 2015, retiré par la Municipalité compte tenu du peu d'adhésion de la commission qui avait traité ce préavis. Deux ans plus tard, je dis bien deux ans plus tard, nous voici avec un nouveau projet refusé à l'unanimité par la commission. Dans son rapport, la commission mentionne notamment que les normes ECA ne sont pas respectées et que l'avis de l'ECA et du service des monuments

historiques demeurent réservés. Je dois reconnaître que j'ai de la peine à comprendre comment on peut nous présenter aujourd'hui, après deux ans, un projet qui n'a été soumis, ni à l'ECA, ni au service des monuments historiques. Je n'arrive pas à comprendre ce qui a pris autant de temps.

Ce qui est un peu étrange dans le rapport de la commission, c'est que malgré sa décision, la commission considère qu'il a été répondu à la motion, ce qui ne peut pas être le cas si le projet est inacceptable.

En guise de rappel, je vous lis ce que demandait la motion :

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'initier dans les meilleurs délais une nouvelle démarche en vue d'un aménagement fixe dans la Salle des débats, reprenant notamment les critères proposés par la commission PR15.27PR, et ajout à la conclusion, et de présenter un projet avant la fin de la législature.

Pour faciliter une bonne collaboration dans l'élaboration d'un nouveau cahier des charges, des membres du Bureau, de la commission du préavis PR15.27PR, ainsi que des délégué(e)s des services communaux concernés (URBAT, SDIS ou autres) pourront être intégré(e)s aux réflexions ; un tel projet devra en outre se faire en collaboration étroite avec le Service des sites et monuments historiques. Enfin, il est souhaité que les services communaux soient impliqués le plus possible dans la réalisation du projet.

Vous noterez, comme moi, que bien des aspects de la motion n'ont pas été respectés. Pour toutes ces raisons, je demande une non-entrée en matière.

Je vous remercie de soutenir ma demande.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'une demande de non-entrée en matière selon l'article 80 alinéa 2 de notre règlement.

J'ouvre la discussion sur cette demande de non-entrée en matière sur ce préavis.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

J'ai bien entendu les arguments de notre collègue Stéphane BALET. Néanmoins, je n'y adhère pas entièrement. A ma connaissance, plusieurs des aspects que vous remettez en question ont été pris en considération. J'imagine que la Municipalité va pouvoir le confirmer. Donc le groupe PLR-CD vous propose une autre manière de procéder, d'entrer en matière sur ce préavis et de suivre l'avis de la commission, à savoir de refuser les trois articles et d'accepter la réponse à la motion Mamin et puis, nous reviendrons ensuite dans les divers et interpellations avec une résolution pour demander proprement à la Municipalité de pouvoir améliorer les conditions de travail du Conseil communal puisque vous en conviendrez, on ne peut pas tenir encore ad aeternam dans cette salle. Donc le groupe PLR-CD vous propose de refuser la demande de non-entrée en matière et d'entrer en matière sur ce préavis.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole est toujours ouverte.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'interviens, si l'on veut bien dire, pour défendre le rapport de la commission. Pour l'article 4, la Municipalité a respecté dans la forme ce qui lui a été demandé, c'est-à-dire un rapport sur ce que souhaitait M. Mamin sur la forme, mais le fond ne satisfait pas. J'entendais préciser ceci, parce que la Municipalité, elle a fait son travail. Je ne crois pas trahir un secret de commission, il a été

Discussion sur la non-entrée en matière

dit dans la commission que c'était quasiment un ordre de marche qu'avait reçu la Municipalité puisqu'elle devait faire un rapport sur cette salle et pas ailleurs.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

D'abord vous dire que je suis un tout petit peu mal à l'aise d'intervenir sur le sujet, car j'étais commissaire dans le cadre de cette commission et ne me suis pas rendue à la commission car j'étais également bloquée dans les transports et je n'ai pas réussi à me faire remplacer à la dernière minute. Donc, je ne suis pas très à l'aise de prendre position, mais je vais quand même le faire. Notamment pour suivre mon collègue Stéphane BALET sur la question de la non-entrée en matière et ce pour plusieurs raisons. La première c'est que, certes la Municipalité a répondu en partie, peut-être, enfin en tout cas, a répondu à la motion sous cette forme-là, mais à mon sens, d'une manière à ce que nous ne puissions pas accepter le projet. Je pense que c'était un projet qui était difficilement acceptable. Preuve en est qu'il y a une unanimité au niveau de la commission.

Donc l'idée, c'est quand même de pouvoir trouver quelque part un projet qui nous rassemble et qui soit acceptable et la motion, elle est dans ce sens-là. Je me réjouis de savoir que quand on dépose une motion, elle est suivie avec autant de rigidité et de diligence que celle-ci. Mais à mon sens, le projet tel quel n'est pas acceptable, notamment pour les raisons qui ont été évoquées tout à l'heure. Me semble-t-il, une des solutions pour répondre à la motion aurait également pu être un contreprojet s'il s'avère que les choses ne sont effectivement pas possibles dans cette salle et ça je peux tout à fait l'entendre, je crois que dans le règlement du Conseil communal, la Municipalité a également l'opportunité de répondre par un contreprojet ce qui aurait peut-être été ou qui pourrait peut-être être plus constructif à l'avenir de se retrouver avec quelque chose qui nous permettrait d'avancer sur ce dossier.

C'est dommage qu'on ait de la peine à trouver un terrain d'entente pour pouvoir avancer sur ce dossier, tant il est important de pouvoir le faire. Dans ma compréhension de ce qu'a dit M. Maximilien BERNHARD, l'idée étant de refuser le préavis pour arriver avec une résolution en fin de séance, qui demanderait à la Municipalité de revoir sa copie, si je l'entends bien. J'ai l'impression qu'une non-entrée en matière lui demanderait la même chose. Donc je soutiendrai la non-entrée en matière.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'ai l'impression que les Yverdonnois qui ont élu ce Conseil communal s'attendent à autre chose que les élus qui sont ici passent pendant des années à perdre du temps à débattre et à perdre du temps dans les commissions pour savoir comment dépenser l'argent du contribuable pour leur propre confort d'une salle où on passe 20 heures par année au maximum. Donc je vous prierai, je suis pour refuser cette non-entrée en matière, puis, qu'on puisse boucler ce dossier ce soir. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur la demande de non-entrée en matière.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On est quand même dans une situation un tout petit peu particulière pour être poli et on croit rêver. On croit rêver. On croit rêver, la prise de position du parti socialiste et du parti des verts, je m'excuse, Mesdames et Messieurs, mais on croit rêver. On vous a dit lors de la proposition que nous avons faite à l'époque que c'était une mauvaise idée, une mauvaise idée que de mettre des sièges fixes dans cette salle-là, parce qu'on avait un préavis négatif des monuments historiques et que ça allait nous coûter extrêmement cher. Nous avons donc fait une proposition à CHF 110'000.- en vous expliquant que si on devait effectivement déposer tous ces planchers et faire des renforcements, ça allait coûter CHF 660'000.- à l'époque. C'était déjà l'explication qu'il y avait à l'époque, donc un problème de prix, un problème de technique, un problème

d'organisation. Ce Conseil n'a pas entendu la Municipalité. Vous n'avez pas entendu la Municipalité et on a été obligé de comprendre le Conseil communal, que ce Conseil communal voulait plus de confort, je ne dis pas que c'est un tort, parce qu'effectivement je pense que les sièges méritent d'être améliorés, que vous vouliez des tablettes, que vous vouliez des liaisons Wi-Fi, on a compris tout ça. Mais je rappelle que ce que vous avez voté et la motion Mamin dit : pour un nouveau projet d'aménagement à la Salle des débats. Vous ne nous avez pas laissé un choix pour savoir s'il fallait faire un contreprojet ailleurs. Peut-être qu'on aurait pu faire un contreprojet, mais ce n'était pas ça, vous vouliez que ça se passe ici et en plus de ça, je rappelle ce qui était mentionné, c'était même l'orientation, orientation en hémicycle et dirigée vers le Château, organisation du perchoir, sièges fixes et rabattables, système de vote électronique, projections possibles, places pour handicapés. Alors on fait cette étude, parce que nous sommes des bons soldats, c'est vrai. Et puis, nous arrivons à la conclusion que, comme la première fois, ce n'est pas raisonnable. Parce que ça va coûter CHF 900'000.- cette histoire et on pense qu'effectivement ce n'est pas raisonnable. Mais vous nous avez dit d'étudier, nous étudions ceci et on arrive à cette conclusion-là. En vous disant, effectivement que le service des monuments historiques qui avait réservé sa position, voire avec un préavis négatif, évidemment va préavis négativement et puis que les normes ECA, peut-être qu'on peut les résoudre parce qu'évidemment dans ces bâtiments-là, on peut avoir des fois des dérogations puisqu'il faut bien les utiliser, le sens d'ouverture, enfin ce genre d'éléments, c'est peut-être du point de vue constructif quelque chose que l'on peut faire. Alors je ne comprends pas, la Municipalité ne comprends pas la non-entrée en matière que vous proposez ce soir. On est prêts à étudier d'autres solutions, faut savoir ce que l'on veut. Et M. le Conseiller Ruben RAMCHURN a dit « faut savoir ce qu'on veut ». Oui. Alors, est-ce que l'on veut avancer ? Est-ce que vous voulez qu'on trouve une solution d'amélioration des conditions pour ce Conseil communal, parce que je pense qu'on peut se mettre d'accord, forcément, sur le fait qu'on veut des améliorations pour ce Conseil communal. Est-ce que l'on veut, dans ce cas-là, que l'on trouve une vraie solution ensemble, avec les monuments historiques, peut-être ailleurs, peut-être pas dans cette salle ?

Alors laissez-nous l'opportunité si vous le souhaitez, par une intervention que vous désirez, que vous pourriez mettre en place maintenant, de faire en sorte que la Municipalité puisse venir avec une autre proposition. Mais quant à la réponse de la motion Mamin, la Municipalité considère qu'elle a largement répondu à la motion telle que déposée. Merci.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je souhaiterais tout de même répondre à M. le Conseiller BALET, dont je dois vous dire que je n'apprécie pas beaucoup l'intervention, dans la mesure où vous attaquez le travail qu'ont fait les collaborateurs d'URBAT et cela je ne peux pas l'admettre, parce qu'en 2015 les collaborateurs d'URBAT ont passé des dizaines d'heures sur ce dossier. En 2016 et en 2017, ils ont dû repasser des dizaines d'heures sur ce dossier. Vous êtes en train de les accuser ce soir de n'avoir pas fait leur travail correctement en n'ayant pas, par exemple, demandé aux monuments historiques si ce projet était faisable. Alors, je vous renvoie au préavis que nous vous avons adressé en 2015, que vous n'avez manifestement pas relu et qui vous explique que les monuments historiques, le SIPAL, a été contacté et qu'il s'opposera à des modifications dans cette salle. Nonobstant, l'avis clair et négatif du SIPAL, votre Conseil a demandé que nous revoyons notre copie dans cette même salle, avec du mobilier et une autre orientation et bien c'est ce que nous avons fait, comme l'a très bien expliqué M. le Syndic et je ne répéterai pas ce qu'il a dit et nous l'avons fait et nous avons respecté à la lettre la motion Mamin qui, si vous la relisez, dit que nous devons trouver un aménagement fixe de la Salle des débats et c'est donc bien ce que nous avons fait. Nous avons essayé de vous proposer des solutions dans la salle que vous avez décidé jusqu'à ce jour de ne pas quitter. C'est bien ce que nous avons fait et croyez-moi l'ECA également a été contactée, puisque nous étions capables de vous dire, qu'avec cette nouvelle orientation, dans ce sens-là, face au Château et bien les sorties de fuite sont très difficiles.

Alors ne venez pas dire s'il vous plaît que nous n'avons pas bien fait le travail, parce qu'en disant cela, ce n'est pas moi que vous attaquez, ce sont les collaborateurs de la commune que vous attaquez, qui ont passé des dizaines d'heures sur ce dossier, vraiment des dizaines d'heures et

croyez-moi en ce moment, nous avons besoin de ces dizaines d'heures pour d'autres dossiers, qui sont importants, je ne veux pas dire plus importants, mais enfin qui ne concernent pas le confort des Conseillers communaux, mais le confort de tous les citoyens yverdonnois. Nous avons besoin de temps en ce moment pour cela et nous avons passé énormément de temps sur ce dossier. Alors vous n'êtes pas satisfaits, mais nous vous l'avons dit que vous ne pourriez pas être satisfaits. Vous avez voulu continuer, vous avez continué. Vous êtes arrivés au constat juste et clair que cela n'est pas possible. Peut-être qu'il y a d'autres solutions, mais vous ne nous avez pas demandé d'étudier d'autres solutions. Vous nous avez demandé d'étudier des solutions dans cette salle, c'est ce que nous avons fait et nous avons, je crois, épuisé toutes les possibilités dans cette salle. Alors il faudra décider ce que vous voulez faire : si vous voulez simplement remplacer le mobilier, ce qu'on peut comprendre ou si vous voulez aller ailleurs et si vous voulez aller ailleurs et bien, on regardera et on réétudiera les choses.

Voilà, je m'excuse mais là, je suis quand même obligée de remettre un peu l'église au milieu du village, par respect pour tous les collaborateurs de la commune qui ont travaillé sur ce dossier.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je souhaiterais simplement m'exprimer en disant que je souhaite que notre collègue Mme Pierrette ROULET-GRIN nous exprime un petit peu mieux le vœu qu'elle décide, qu'elle a annoncé vouloir présenter plus tard à notre Conseil pour pouvoir me prononcer complètement sur l'objet actuel. Je pense que ça peut être relativement utile pour la prise de décision des Conseillers actuelle. Quant à moi, je considère que comme M. BALET l'a dit avant moi, ça fait un moment qu'on parle de ce sujet, je crois que c'est le moment qu'on bouge un petit peu au Conseil communal et y en a un petit peu marre. C'est mon esprit. Merci.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Huissiers, Mesdames et Messieurs de la Presse, nous sommes tous les acteurs concernés par une salle du Conseil digne de ce nom et je tiens à préciser que je ne m'exprime pas en tant que président du groupe socialiste, mais en tant que membre de la commission qui a planché sur ce sujet, j'ai donc ma liberté de parole par rapport à cela. Et je crois, Mesdames et Messieurs les Conseillers, qu'il faut maintenant vraiment agir, parce que cette salle, qu'est-ce qu'elle fait, elle fait 130 m². C'est la dimension officielle que j'ai obtenue, 130 m². Nous sommes régulièrement, bon, on est un peu moins, mais on pourrait être jusqu'à 100, 110, 120 y compris un petit public. Donc ça veut dire que nous avons à disposition à peine plus d'un mètre carré par Conseiller, y compris les couloirs. Donc je crois qu'il n'y a pas besoin d'être architecte d'intérieur ou avoir fait de hautes études pour comprendre que ce n'est plus possible de travailler dans des conditions pareilles, d'autant plus si on rajoute des tables qui sont je crois que tout le monde est d'accord là-dessus, il n'y a plus de débat là-autour, ces tables sont dorénavant nécessaires pour poser les ordinateurs. Je vois plein de collègues, y compris moi-même, qui avons nos ordinateurs sur les genoux, des sacs à main par terre, etc. Je ne vais pas vous faire un dessin, donc on doit absolument s'équiper de pupitres et de chaises. Pour avoir participé à la commission, nous avons testé également, le service des bâtiments a eu l'amabilité de nous présenter des spécimens de pupitres, tels qu'ils étaient envisagés. On a pu là aussi constater que c'était vraiment étroit, qu'il y avait quelques problèmes pour parfois naviguer entre les sièges. Donc je crois que maintenant, il ne faut pas couper les cheveux en quatre, même s'il y a parmi nous encore certains nostalgiques de cette Salle des débats qui est magnifique certes. Je crois qu'il faut tirer un trait, je crois qu'on peut faire toutes les études qu'on veut, on arrivera jamais à loger décemment cent Conseillers dans cette salle. A moins, bien entendu, que nous décidions de diminuer le nombre de Conseillers à quatre-vingts, c'était une de mes idées, mais je crois que c'est un peu prématuré. Mais tant que nous serons cent, plus la Municipalité, plus toutes les personnes que j'ai citées, on n'y arrivera pas. Je l'avais dit, j'avais fait adopté une résolution si vous vous souvenez le 6 octobre de l'année passée, qui disait textuellement donc le Conseil communal demande à la Municipalité de prendre toute disposition permettant de mettre rapidement à disposition du Conseil une salle adaptée à nos débats, que ce soit en choisissant la solution proposée dans la présente interpellation (donc celle que j'avais donnée) ou une variante équivalente. Donc vous aviez acceptés cette résolution

à une large majorité. Je suis heureux ce soir de constater que nos amis PLR vont également déposer une résolution dans le même sens, donc je peux bien imaginer que si gauche et droite déposent une résolution semblable et après avoir entendu la délégation municipale en commission, je crois que maintenant tout le monde a compris qu'on va agir rapidement. On va avoir, donc on a besoin de peu de choses, des tables, des chaises dignes de ce nom. J'ai fait un saut l'autre jour à l'Aula Magna, j'ai pu constater pour ceux qui le connaissent que les sièges, c'est des sièges en coque plastique donc vraiment primitifs, qui doivent être changés de toute façon, un jour ou l'autre. Les tables, elles sont en piteux état, elles sont irrécupérables, donc c'est l'occasion de racheter du mobilier, de mettre un réseau Wi-Fi un peu costaud dans cette salle et nous aurions ainsi une salle performante, agréable, même un peu climatisée naturellement l'été, contrairement à cette salle qui est un véritable sauna au mois de juin. Donc je crois que tous les éléments sont réunis maintenant pour faire le saut, pour tirer un trait sur cette Salle des débats, qui a certes rendu des grands services et puis déménager en face, de l'autre côté de la rue.

Donc en conclusion, je ne vais pas m'attarder, moi, ça ne m'intéresse pas les histoires de procédure, s'il faut rentrer en matière ou pas, je crois que maintenant il faut, on doit faire confiance à notre Municipalité qui, j'en suis persuadé, a compris la nécessité d'agir rapidement et de nous proposer une solution qui sera de toute façon moins cher, parce que CHF 900'000.- c'est le prix annoncé dans le préavis mais avec toutes les surprises qui pourraient y avoir, ça pourrait dépasser les CHF 900'000.-. Donc vis-à-vis du contribuable, on serait quand même plus à l'aise d'avoir une solution qui va peut-être atteindre les CHF 200'000.-, CHF 250'000.- qui est une dépense vraiment légère par rapport à un investissement aussi important. Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers, dans le vote d'entrée en matière, je vais m'abstenir pour des raisons évidentes, puisque j'étais membre de la commission et de toute façon, on va, que ce soit entrée en matière ou pas, ça ne changera rien puisque les résolutions, une a été acceptée au mois d'octobre, une autre va l'être ce soir et je crois qu'on peut compter sur le fait qu'on va rapidement avoir une Salle de débats digne de ce nom. Merci

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes en train de mener un dialogue de sourds et muets, visiblement, et nous sommes en train de jouer aussi un peu à Jacques a dit. Le Conseil communal a dit, on veut un projet dans cette salle, la Municipalité s'exécute. Bon, je suis ravie de voir que finalement la Municipalité prend très au sérieux les injonctions de ce Conseil, même si tel n'était pas le cas en tant que tel. Cela étant, ça ne fait pas avancer les choses et s'il est une chose qui est certaine c'est que tous les membres ici présents de ce Conseil ont envie que cet objet avance. On en a effectivement marre, comme le relevait M. le Conseiller GILLIÉRON d'avoir quelque chose qui reste en plan. On nous propose un premier projet qui était plutôt très minimaliste, pour ne pas dire inacceptable, on nous propose quelque chose de maintenant un peu plus maximaliste mais tout aussi inacceptable, ça devient un peu pénible effectivement et je pense qu'on est tous à s'accorder sur le fait qu'on aimerait quelque chose d'acceptable, on n'est pas dans une logique uniquement de parler de confort ou autre, mais quelque chose d'acceptable pour faire notre travail dans des conditions acceptables.

Au final, le résultat est lequel, qu'il s'agisse d'une non-entrée en matière ou d'un refus de ce préavis, les heures de travail passées par les services sont de toute façon gaspillées, effectivement, puisque le projet tel que présenté ne satisfait pas, notamment en l'occurrence, la majorité de cette commission. Donc on est quand même face au fait de devoir revoir sa copie. Donc on fait quoi par rapport à ça ? On va où ? Est-ce qu'on se dit simplement, comme c'était relevé, on s'en accorde sur un problème de procédure, le problème de procédure il vient du fait qu'on estime non seulement que le projet ne peut pas être soutenu en tant que tel, mais qu'on pense qu'effectivement la Municipalité s'est juste contentée de vouloir répondre d'un point de vue formel à cette motion, sans nous proposer d'autres alternatives si, cas échéant, elle estimait que c'est une alternative qui devait faire l'affaire et tout ça pour se retrouver des années après, avec toujours rien. Donc au final, effectivement, on ne co-construit rien du tout. Le mot de construire ensemble une solution, ce n'est pas le cas aujourd'hui et on le voit, on fait un ping-pong entre Conseil communal et Municipalité où on revoit les copies au fur et à mesure. Donc visiblement le dialogue ne passe pas et il faudra veiller à ce qu'il puisse être rétabli. Alors il y a aussi une

manière de faire, de se rencontrer en commission extraparlamentaire, de travailler ensemble, mais vraiment de réunir tous les acteurs concernés et éviter de gaspiller le temps qui est précieux des collaborateurs d'URBAT et qui n'est en aucun cas remis en question ici. Parce qu'il faut faire la part des choses, les collaborateurs, ils font ce qu'on leur dit de faire aussi et puis-là, si on leur a simplement donné comme instruction de répondre strictement, purement, formellement à trois, quatre critères et bien, c'est ce qu'ils ont fait, sauf que nous, on estime que ce n'est pas suffisant et on demande à ce que cette copie soit revue. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Quand on veut résoudre un problème, on dit « De quoi s'agit-il ? ». Nous avons besoin d'une salle où il va y avoir cent vingt personnes, à peu près, plus le public, plus les caméras. Une salle qui doit être utilisée pour cet usage, dix - éventuellement onze - fois par année, et cette salle doit être adaptée à notre travail. Un travail qui a changé au cours des années : si on se contentait avant d'un paquet de papiers, on sait que maintenant tout le monde a - comme cela a été dit - un ordinateur (ou une tablette) qui permet de faire le même travail. Donc il faut un support pour poser cette tablette. Il faut une sonorisation, c'est ce que nous avons ici, mais c'est ce qu'on peut mettre ailleurs. Et puis, il faut aussi un local de dégagement, je pense qu'en fin d'année, vous aimez bien boire un verre ensemble : c'est bon pour la cohésion du Conseil communal... Donc c'est quand même absolument nécessaire qu'on regarde un peu plus loin que simplement cette salle.

Je voulais signaler à M. DALL'AGLIO que les prochaines élections, c'est en 2021, si vous voulez déposer une motion pour réduire le nombre de Conseillers, vous avez le temps. Mais je serai personnellement contre cette proposition, parce que je crois à la démocratie et je pense que c'est toujours les plus petits groupes qui subissent ce genre de choses.

Bien, quelqu'un a demandé d'entendre le vœu que j'ai déposé, vœu qui reprend ce que la commission a donné, et c'est pour être fidèle à la commission - et notamment au rapporteur qui n'était pas là ce soir. Je vous le lis : « Vu le rapport de la commission, ayant donné son avis sur le préavis PR17.14PR et les discussions qui s'en sont suivies, j'émets formellement le vœu que la Municipalité étudie - avec ses composantes fonctionnelles, techniques et financières - la possibilité de tenir la dizaine d'assemblées annuelles de notre Conseil communal à l'Aula Magna du Château d'Yverdon, bâtiment voisin direct de l'Hôtel de Ville. Je remercie la Municipalité de donner suite à ce vœu. »

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

J'aimerais peut-être simplement clarifier ma non-entrée en matière et ma position par rapport à ça. Mon idée n'était pas, notamment pour répondre à M. DALL'AGLIO, de dire que je ne rentrais pas en matière car il n'y avait que cette salle qui était possible, que je pouvais me projeter qu'ici, à jamais. Pas du tout, à un moment donné, on attend (oui j'entends bien, c'est pour ça que je parlais du contreprojet) on attend une réponse qui soit réaliste, qui soit admissible sur laquelle on peut construire. Les compétences d'un exécutif, et non d'un législatif, c'est de proposer des projets. Certes, la motion qu'on vous a soumise, en la relisant, était effectivement très contraignante. Mon souci ce soir et je pense que vous pouvez l'entendre, M. le Syndic nous a dit : « vous l'avez voulu, vous l'avez, on vous avait dit que de toute manière, ça n'allait pas aller ». Moi, quand j'entends ce genre de réponses et c'est ce que j'ai entendu quand j'ai lu le préavis qu'on a reçu, ça me semble difficilement acceptable. Vous avez un Conseil communal qui est légitimement élu, qui a le droit d'attendre de son exécutif un projet qui ne soit pas fait que pour être refusé, mais pour pouvoir aller de l'avant. Ce projet-là, on l'a entendu ce soir, il a été fait dans l'idée de répondre mot pour mot à une motion, sans faire en sorte qu'il puisse être accepté et acceptable et c'est en ça que ça me pose vraiment souci, j'ai l'impression qu'on nous a pris pour des enfants sur qui on tape sur le doigt parce qu'on n'a pas été sages à un moment donné et sincèrement pour moi, c'est ça qui est déplaisant et c'est dans cette idée-là que je n'entrerai pas en matière et non pas parce que je tiens mordicus à cette salle. Si on me proposait un contreprojet dans une autre salle, l'Aula Magna ou une autre, c'est aussi ce que j'entends,

j'entends bien que sur le fond, on va s'y retrouver, peut-être, sans souci. Mais c'est dans ce sens-là que je pense que la Municipalité aurait pu profiter de répondre à cette motion de cette manière-là. Le règlement du Conseil le lui permettait.

M. le Conseiller François ARMADA :

J'entends tous ces débats et moi, il y a juste une chose qui m'interpelle, il faut arrêter de proposer des solutions. Aujourd'hui, il faut juste évoquer un besoin et puis laisser la Municipalité et les services apporter une réponse à notre besoin. Mais je n'entrerai pas en matière sur le vœu de Mme Pierrette ROULET-GRIN parce qu'on repart dans un schéma identique à cette salle. On propose de nouveau une solution à étudier. Non, c'est une erreur. Il faut donner un cahier des charges de ce qu'on a besoin et laisser la Municipalité et ses services travailler pour apporter la solution. Voilà.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je vais revenir sur deux, trois choses qui ont été dites. Pour moi, il y a deux manières de refuser un préavis. On peut effectivement refuser les articles et à la fin refuser le préavis, pour moi, ça c'est quand un projet, qui nous est présenté, est un projet digne de ce nom, qui finalement n'est pas accepté par le Conseil communal pour différentes raisons, soit parce qu'il est trop coûteux, soit parce que ce n'est pas le bon moment, soit parce qu'il ne correspond pas à ce qu'on souhaite et dans ce cas-là, effectivement, on refuse le projet.

Là, on est dans un cas de figure bien différent, on est dans un cas de figure d'un projet qui est inacceptable à mon sens et c'est la raison pour laquelle, je ne souhaite même pas entrer en matière sur ce projet. Maintenant, on nous parle de la motion, un ordre de marche, un ordre de marche peut-être, mais un ordre de marche qui a pris deux ans, alors qu'il était clairement dit, vous nous dites, M. le Syndic, on croit rêver. Vous avez raison, on croit rêver. Vous êtes un bon soldat, semble-t-il. Voyez, vous n'avez pas tout respecté, si on lit la motion :

1. C'était jusqu'à la fin de la dernière législature.
2. Il y avait des aspects collaboratifs qui n'ont jamais été pris en compte dans la motion.

Donc pour certaines choses, vous avez effectivement appliqué à la lettre la motion, mais pour d'autres choses, pas du tout. Mme Gloria CAPT, vous n'appréciez pas ma remarque, vous n'appréciez pas la manière dont j'ai dit les choses, peut-être, mais moi je n'apprécie pas non plus le projet qui nous a été soumis. Et ce n'est pas le travail de vos services que je remets en cause, c'est le vôtre, clairement. D'une part, parce que le projet qui a été proposé, plusieurs fois, on vous a demandé des informations par rapport à votre projet, chaque fois, vous avez balayé d'un revers de la main en nous disant que vous aviez beaucoup de travail, etc., etc. Mais expliquez-moi comment c'est possible que ça ait pris deux ans. Vous nous avez dit à plusieurs reprises que les éléments qui nous ont été fournis, moi je l'ai lu le préavis de 2015, bien entendu que l'avis des monuments historiques était déjà clair, alors qu'est-ce qui a changé ? Je suis prêt à m'excuser publiquement sur ce que j'ai dit maintenant si vous m'amenez des éléments techniques qui démontrent que c'est normal que ça a pris deux ans. Je ne comprends pas pourquoi ça a pris ce temps-là. Si maintenant, vous m'amenez des éléments concrets, je m'excuserai.

M. le Président Pascal GAFNER :

J'aimerais garder le calme dans cette salle, s'il vous plaît. Merci d'éviter les accusations.

J'aimerais également vous rappeler que nous sommes sur la discussion d'une non-entrée en matière, donc je demanderais maintenant aux Conseillers d'aller directement au but de leur intervention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je tenais à informer les gens à gauche qui ne le savent pas que sur tout téléphone qui a moins de cinq ans, on peut activer un réseau Wi-Fi, ça fonctionne d'ailleurs de manière bien plus rapide qu'un Wi-Fi fixe, en général. Alors maintenant, aujourd'hui, je trouve que tous les gens qui doivent regarder la télé doivent tomber des nues devant ces Conseillers communaux qui en fait, sont là à débattre, parce qu'on a une gauche qui pense à son propre confort et ses élus, bientôt, ce sera des jacuzzis qu'il faudra construire ou un grand SPA pour ses élus, au point où on en est.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vous prierai d'aller droit au but M. le Conseiller.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je vous propose quand même qu'on mette un terme une fois à ce débat, ça a perdu énormément d'argent dans les services, ça a perdu beaucoup de temps ici. Si vous trouvez cette salle inconfortable au possible, personnellement, moi elle me convient et puis je pèse près de cent kilos. Je pense que, autant ne pas faire éterniser des débats sur des sujets inutiles qui n'intéressent mais aucun Yverdonnois, mais aucun. A part des gens ici. Merci.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Mon intervention tombe un peu à plat, puisqu'il y en a eu d'autres qui ont suivi ma demande d'intervention. En fait, je suis tout à fait d'accord avec M. le Conseiller RAMCHURN sur un point. Nous avons ici des téléspectateurs, je crois pas qu'il y ait de spectateurs à proprement parler qui doivent quand même s'étonner qu'on passe du temps, qu'on dise des mots, qu'on dise des mots parfois violents sur un sujet qui n'intéresse pas les Yverdonnois. Il s'agit simplement d'un point mineur à régler entre nous. Je pense que M. le Conseiller ARMADA a parfaitement raison dans ce qu'il nous a dit tout à l'heure. Et personnellement, je plaiderai pour une non-entrée en matière sans vouloir m'opposer à la Municipalité, sans vouloir déroger les rêves de M. le Syndic, sans vouloir attaquer les collaborateurs d'URBAT, mais tout simplement pour nous laisser le temps de considérer différents éléments qui sont apparus dans des discussions ce soir et d'avoir une considération un peu plus large. En fait, nous sommes tous des poulets, des poules qui vivons dans un poulailler, en batterie et il s'agit de considérer comment nous pourrions évoluer pour pondre des œufs d'or. Je m'explique.

M. le Président Pascal GAFNER :

Venez-en au fait M. le Conseiller.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

J'en viens au fait, rassurez-vous, je ne vais pas durer jusqu'à minuit. Je pense et M. Gildo DALL'AGLIO l'a laissé entendre que nous sommes trop nombreux, désolé Mme ROULET-GRIN. Je pense que le fait que nous soyons cent Conseillers, plus les poulets extérieurs...

M. le Président Pascal GAFNER :

Le débat est sur la non-entrée en matière et non sur le nombre de Conseillers.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

J'entends bien, mais justement je vais vous dire pourquoi je prônerai la non-entrée en matière. Nous sommes trop nombreux et je pense qu'effectivement doit être lié à toute la réflexion sur la salle, sur le poulailler, une réflexion sur le nombre de poules. Les deux sujets sont absolument interdépendants. Si nous étions quatre-vingts, la salle et les aménagements proposés conviendraient parfaitement. Donc c'est un élément qu'il faut garder en mémoire. Je pense qu'une non-entrée en matière, que je recommande personnellement, permettrait de nous donner

le temps et de donner le temps à la Municipalité, à une commission interparlementaire de réfléchir sérieusement à ce sujet. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

De nouveau une fois, on est en train, comme on a dit tout à l'heure, de se battre pour le confort des Conseillers. On est cent Conseillers ici, on est regardé par le public, on est écouté par des gens, on pourrait leur montrer une fois dans la vie que, pour nous, l'important c'est qu'on fasse quelque chose pour cette salle, que ce préavis soit entré en matière, qu'on vote les articles. Si les trois articles, comme il a été demandé par la commission, sont refusés et que le quatrième est accepté, la Municipalité, notre Municipalité va refaire un projet, va réétudier le cas et le problème est réglé. La non-entrée en matière pour moi est un, disons une solution, qui est un peu lâche, sur les bords, parce qu'on a peur de vouloir discuter sur un sujet qu'on sait qu'on a besoin.

Donc ce besoin, on l'a. Donc arrêtons notre enfantillage, montrons à Yverdon-les-Bains, à nos citoyens, que nous, le Conseil communal, ici présent, allons rentrer en matière, voter les articles et laisser notre Municipalité, dans son ensemble, reprendre le projet et nous sortir un projet, que ce soit dans cette salle ou dans une autre salle, c'est eux qui vont décider et nous faire quelque chose qui soit bien et concret. Je vous remercie d'avance.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais juste corriger un petit peu deux, trois éléments qui ont été dit et ensuite vous faire une proposition. La première, M. le Conseiller BALET, c'est la Municipalité qui gère les priorités même si vous nous donnez des délais, quels qu'ils soient. Ensuite, je vous invite, M. le Conseiller communal à ne pas faire d'attaque directe et de respecter la Municipalité et les Municipaux, vous n'avez pas à faire des attaques directes à un Municipal ou à une Municipale. Ensuite de ça, M. le Conseiller CAND, je ne sais pas si je rêve, j'aimerais bien, en tout cas ce soir, ben peut-être que j'aimerais d'autres rêves. Je n'ai jamais considéré que, dans le fond, cette noble assemblée représentait disons ce que pourrait être un poulailler, non, ça ne m'est jamais venu à l'idée, je pense que c'est relativement irrespectueux. Vous nous dites, dans le fond, il ne faut pas rentrer en matière parce qu'il faut, dans le fond, qu'on se donne le temps. Faut savoir, on ne va pas assez vite ou il faut qu'on prenne le temps ?

Alors moi, je vous propose, puisque c'est dans l'esprit de ce qui a été dit, évidemment, d'entrer en matière et je comprendrais très bien, mais vous ferez ce que vous voudrez, qu'on ne puisse pas soutenir les articles 1, 2, 3 puisqu'en fait visiblement ce n'est pas la bonne solution. C'est celle que la Municipalité ne souhaitait pas et c'est celle que visiblement la majorité de ce Conseil communal ne souhaite pas. La Municipalité souhaite que vous entriez en matière pour considérer qu'on a répondu d'une façon peut-être imparfaite ou trop dirigiste à la motion de M. le Conseiller communal Mamin. Par contre, moi j'entendrais volontiers des propositions de ce Conseil qui invite la Municipalité à aller dans l'esprit de M. le Conseiller communal ARMADA, c'est de dire : Municipalité, dans votre composition, amenez des solutions. Amenez des solutions, amenez des propositions, vous avez raison aussi, amenez une solution et amenez-la rapidement, que ça soit ici, que ça soit au Château ou que ça soit ailleurs. Donc je souhaite que nous tournions la page à cet épisode-là.

Pour se faire, je vous invite donc à rentrer en matière, je comprendrais, même si je ne peux pas vous inviter à le faire, de ne pas accepter les articles 1, 2, 3, de considérer que nous avons répondu, encore une fois, à cette motion et que quelqu'un, dans n'importe quelle composition et n'importe quel groupe politique, suivi j'imagine par l'ensemble, invite cette Municipalité à fournir une réponse rapidement à tous les problèmes que vous avez soulevés ce soir et qui sont tout à fait pertinents. Je vous remercie.

**Vote sur la non-entrée
en matière du préavis
PR17.14PR**

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur la demande de non-entrée en matière du préavis PR17.14PR.

La parole n'est plus demandée, la discussion est donc close, nous votons.

C'est à une courte majorité que **vous venez de refuser la demande de non-entrée en matière.**

Nous allons donc passer au préavis.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est refusé à une large majorité.

L'article 1 de ce préavis étant refusé, **les articles 2 et 3 sont**, de fait, également **refusés**.

Nous passons donc à l'article 4.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 4 est accepté à une courte majorité (42 voix pour, 22 voix contre et 9 abstentions).

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR17.14PR est refusé avec quelques abstentions, **à l'exception de son article 4.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'équipement de la Salle des débats selon les modalités proposées dans le présent préavis, sous réserve du résultat de l'enquête publique.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 900'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement 3033500017 « Réaménagement Salle des débats Hôtel de Ville » et amortie sur 10 ans au plus.

Article 4 : La réponse à la motion de la Commission ad hoc chargée de l'examen du Préavis 15.27PR et de M. Yann Mamin « Pour un nouveau projet d'aménagement de la Salle des débats », déposée le 3 décembre 2015, est acceptée.

7. **PRÉAVIS**
N° PR17.20PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'200'000.- TTC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES DRAINAGES SUR LES PARCELLES AGRICOLES COMMUNALES N° 842 ET 867 AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE D'ESCALE POUR LES OISEAUX MIGRATEURS.

RAPPORTEUR : M. SYLVAIN PITTET

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Hélène PERCEVAL, Jean-David CHAPUIS, Nicolas DURUSSEL, Jacques FIVAZ, Sébastien NOBS, Sylvain PITTET et Olivier SIMON-VERMOT.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Sylvain PITTET ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR17.20PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à faire procéder à la réalisation des travaux de réhabilitation des drainages sur les parcelles agricoles communales n° 842 et 867, ainsi qu'à l'aménagement d'un site d'escale pour les oiseaux migrateurs;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 2'200'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : Le financement de CHF 2'200'000.- est assuré par l'exploitante et les subventions cantonale et fédérale. Pour assurer ce financement, l'exploitante fournit une garantie de son engagement financier à la Commune;

Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 40.147300.17 "Réhabilitation des drainages parcelles 842 et 867".

8. **PRÉAVIS**
N° PR17.22PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 300'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA CARBONATATION ET DE LA TOITURE DU TEMPLE DE FONTENAY
RAPPORTEUR : M. JEAN-FRANÇOIS CAND

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Catherine CHEVALLEY, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Sophie MARTIN, Jean-François CAND, François GILLET, Philippe PAVID et Roland VILLARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Jean-François CAND ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR17.22PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de traitement préventif de la carbonatation des bétons et de remise en état des toitures plates du Temple de Fontenay ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 300'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.332500.17 « Réfection de la toiture du Temple de Fontenay » et amortie sur dix ans.

9. **PRÉAVIS**
N° PR17.26PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 31'040'000.- POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'OUVRAGE DE RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION (STEP) DONT LA CHARGE NETTE POUR LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS EST DE CHF 19'000'000.-.
RAPPORTEUR : M. GILDO DALL'AGLIO

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Catherine CARP, Marceline MILLIOUD, Gildo DALL'AGLIO, Didier FORESTIER, Christian GIROUD, Ruben RAMCHURN, Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Gildo DALL'AGLIO ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR17.26PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à faire procéder à la réalisation du projet d'ouvrage de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 31'040'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La charge nette pour la Commune d'Yverdon-les-Bains est de CHF 19'000'000.- ;

Article 4 : La dépense sera financée, d'une part, par prélèvement de CHF 8'500'000.- au fonds n° 281.465 «Fonds d'épuration des eaux », à raison de CHF 4'000'000.- en 2018, puis CHF 1'500'000.- en 2019, 2020 et 2021, et, d'autre part, par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.148200.17 « Réhabilitation de la STEP 2020 » et amortie sur 30 ans au plus.

10. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.

10.1

Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Pont CFF-TRAVYS au-dessus de la Thièle)

Quand je travaillais, oui maintenant, je suis un retraité depuis peu, donc quand je travaillais au bord de la Thièle, le long de la rue du quai de la Thièle, j'ai eu la désagréable surprise d'entendre pendant toute ma journée de travail le bruit des personnes, piétons et cyclistes, qui traversent le pont CFF et TRAVYS au-dessus de cette belle rivière, qui s'écoule dans notre Ville, la Thièle. Voulant comprendre pourquoi et ayant du temps maintenant, je suis allé faire un tour sur ce pont où passent piétons et cyclistes et j'ai bien compris pourquoi. Une bonne partie des dalles qui sont en béton bougent sur leur fixation et sont fissurées. Cela provoque une nuisance sonore importante pour les habitants de cette rue, ainsi que pour l'établissement médico-social, la Chotte, qui se trouve juste vers ce pont. Je pense que cela doit être insupportable aux heures de pointe et le soir quand le calme revient. La résonnance est plus grande le soir, car elle n'est plus couverte par d'autres bruits. Voici ma question : est-ce que la Municipalité a le pouvoir d'intervenir, si c'est du domaine de la Ville ou d'intervenir auprès des instances qui sont propriétaires de ce pont, soit les CFF ou TRAVYS pour que ces dalles ne bougent plus et que ce passage soit moins bruyant, pour que les habitants puissent retrouver un certain calme, ainsi que l'établissement médico-social, la Chotte.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPP :

M. le Conseiller, cette passerelle a été construite par les CFF en 1937. Elle est fixée en porte-à-faux contre le pont ferroviaire et les éléments porteurs présentent aujourd'hui un niveau de corrosion certain. D'autre part, les dalles en béton simplement appuyées sur cette structure engendrent des nuisances sonores importantes.

Après plusieurs recherches auprès des archives, il s'avère que cette passerelle est aujourd'hui la propriété de TRAVYS.

Des expertises techniques de la structure ont été réalisées aussi bien par TRAVYS que par la Ville. Il s'avère qu'une réfection est obligatoire. Dès lors, TRAVYS ne souhaite pas conserver cette passerelle et si elle devait la conserver, TRAVYS pourrait tout à fait envisager de la fermer. Ceci n'est bien sûr pas envisageable au niveau de la Ville et nous allons donc en récupérer la possession, ainsi que la responsabilité de son entretien.

Nous sommes donc actuellement en discussion avec TRAVYS pour décider des modalités de reprise de cette passerelle par Yverdon. Et lorsque ceci sera réglé, soit dans le courant 2018, les réfections nécessaires seront entreprises.

J'espère ainsi avoir répondu à votre attente.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je vous remercie pour cette réponse. Je suis très content que la Ville puisse reprendre cette passerelle et je pense que les habitants seront aussi satisfaits que cette passerelle fasse beaucoup moins de bruit quand les gens passent. Je vous remercie aussi pour eux. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.2

Une interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Conditions de travail des Conseillers communaux)

Le troisième projet de réaménagement de la Salle des débats vient d'être refusé, subissant ainsi le même sort que les projets précédents dont les montants étaient pourtant moins importants. Le débat a eu lieu, les raisons de ce refus ont été évoquées et je n'y reviendrai pas.

Ceci dit, les inconvénients de cette honorable salle, dans laquelle nous siégeons depuis des années, s'additionnent au fil du temps, à tel point qu'ils ne permettent plus de travailler convenablement à l'heure où les dossiers se complexifient et où les séances s'allongent.

L'absence de tables, l'insuffisance de connectivité Wi-Fi et l'inconfort des chaises qui résistent tant bien que mal, au fil du temps, nécessitent de remettre rapidement l'ouvrage sur le métier. Il importe en effet d'améliorer, dans les meilleurs délais, le cadre de travail du Conseil communal de la deuxième Ville du Canton de Vaud.

Le groupe PLR et centre droite va dans le sens du vœu de la commission PR17.14PR sous forme cette fois-ci de résolution, conformément à l'art. 73 de notre règlement, en laissant la plus grande latitude possible à la Municipalité pour nous proposer de nouvelles solutions.

Proposition de résolution

Le texte de la résolution est dès lors le suivant :

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains prie la Municipalité d'entreprendre, dans les meilleurs délais, les démarches pour améliorer de manière significative les conditions de travail des Conseillers communaux et d'offrir un espace suffisant pour les médias et le public, en étudiant toutes possibilités, soient-elles transitoires, dans les bâtiments propriété de notre Commune. Les éléments suivants doivent notamment être pris en compte : ergonomie des espaces de travail, équipements fixes ou mobiles avec plateaux permettant de prendre des notes ou de poser un appareil, système de vote électronique, projection par beamer et bonne connexion Wi-Fi. Voilà.

J'espère avoir bon accueil de cette résolution qui va, je crois, dans le sens des débats que nous avons eus tout à l'heure.

M. le Président Pascal GAFNER :

M. le Conseiller, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement avec cinq signatures pour l'appuyer et un dépôt de résolution.

J'ouvre donc la discussion sur l'adoption de cette résolution.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

J'adhère à ce que vient de nous dire notre collègue M. Maximilien BERNHARD, je rajoute, bis : Y en a marre ! Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'adoption de cette résolution.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La résolution est adoptée avec un avis contraire et une abstention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.3

Une Question de M. le Conseiller Julien WICKI (Continuité Postulat 06.10.2016 Développer la carteCulture, adhésion nouvelles institutions sportives)

Je me permets de revenir vers vous au sujet du postulat qui avait été largement accepté, en septembre, il y a une année que j'avais déposé concernant la carteCulture, avec un préavis positif de la Municipalité, ce postulat demandait que les institutions sportives et culturelles yverdonnoises rejoignent le réseau de la carteCulture développée par Caritas et qui est accessible aux personnes aux bénéfices de subsides d'assurance-maladie.

Très rapidement, je rappelle que cette carteCulture, pour à peu près 35'000 personnes dans le Canton, c'est le principal moyen pour pouvoir accéder à une offre culturelle ou sportive d'actuellement, à peu près, 150 institutions du Canton.

Alors je ne voudrais pas être trop formaliste et exiger de la part de la Municipalité le rapport qui, selon notre règlement, doit suivre l'acceptation d'un postulat. Cependant, je me permets juste de revenir, de venir aux nouvelles. Car, si aujourd'hui tous les musées subventionnés par la Ville, ainsi que les deux théâtres municipaux ou l'Amalgame ont tous rejoint le réseau, le sport lui semble encore sous-représenté. Si, dans le reste du Canton, on trouve plusieurs piscines couvertes ou en plein air qui l'acceptent, donc ladite carteCulture, ce n'est pas le cas de nos deux piscines, ni de la patinoire. En effet, il n'y a que deux structures privées qui la reconnaissent : le FC Yverdon Sport et une école de capoeira.

Ma question est donc la suivante : dans la continuité de la prise en compte du postulat, la Ville compte-t-elle faire adhérer de nouvelles institutions, notamment sportives, au réseau carteCulture ? Et si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Ceci n'a pas été oublié, on a simplement travaillé un tout petit peu différemment, mais ça va me permettre de vous répondre directement, M. le Conseiller. Nous avons mis en place et développé un plan directeur des sports qui va d'ailleurs être traité, sauf erreur, en février j'imagine, disons février, peut-être mars, mais enfin disons tout prochainement par ce Conseil communal et puis dans l'axe numéro 4, il y a, je cite : « promouvoir le sport et l'activité physique libre pour la population, pour l'ensemble de la population ». On parle-là d'enfants, hommes, femmes, séniors, actifs, sédentaires. Donc c'est par le biais de cet axe numéro 4 du plan directeur des sports que nous vous proposons de revenir avec une solution un peu plus globale que simplement l'interpellation, le postulat que vous aviez fait M. le Conseiller et donc de le traiter dans cet état d'esprit-là et donc j'espère pouvoir le faire rapidement, c'est-à-dire à la suite de l'adoption pour autant que ça soit évidemment adopté, bien que ça ne soit pas conditionné au plan directeur des sports tel que je viens de vous le présenter.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je vous remercie pour votre réponse et effectivement je suis heureux d'apprendre que la réflexion est plus globale, mais continue à comprendre potentiellement cette carteCulture. Voilà, je vous remercie pour ces précisions. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.4

Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Plans directeurs mobilité douce et circulations, aménagements pour personnes à mobilité réduite)

Nous avons appris récemment, enfin la semaine dernière, qu'un accord avait été trouvé avec les opposants pour débloquer la route de contournement et on ose espérer, on espère que ce projet, accepté en votation populaire, pourra apporter quelques améliorations quant au détournement du trafic du Centre-Ville. Cependant, il nous semble qu'il ne pourra pas suffire à lui seul à résoudre les problèmes de mobilité à Yverdon. Le besoin d'aménagements pour la mobilité douce et pour réduire le trafic au Centre-Ville reste tout à fait criant.

Depuis plus d'une décennie, l'argument principal qui a été invoqué pour repousser des aménagements cyclables et piétons était le manque d'études. Mais, depuis lors, de nombreuses études sont maintenant disponibles ou devraient tout le moins bientôt l'être, tels que les concepts de mobilité d'AggloY ou les plans communaux des mobilités douces et des circulations. Le temps

est donc maintenant venu, à notre sens, de passer à la réalisation des infrastructures nécessaires, en particulier d'un réseau cyclable performant et sûr. Cela nous semble vraiment une priorité car il y a, à notre sens, trop de personnes à Yverdon qui renoncent à leur vélo en Ville ou à laisser leurs enfants se déplacer à vélo pour des questions de sécurité, pour des questions de mauvaises praticabilités à certains endroits du vélo.

De grands progrès seraient atteignables dans ce domaine d'ici la fin de la législature en fixant une impulsion à ces aménagements. En comparaison, en plus, des montants qui sont nécessaires pour construire la route de contournement, les besoins de financement pour la mobilité douce sont des besoins modestes et largement subventionnés par la Confédération et par le Canton.

C'est pourquoi le groupe des Verts se permet d'adresser les questions suivantes à la Municipalité :

Lors de l'examen du préavis PR16.35PR concernant l'octroi d'un crédit d'études pour le lancement des études d'avant-projet d'un plan directeur des circulations, la Municipalité a indiqué le calendrier suivant, que je donne juste pour rappel :

- Plan directeur des circulations : la partie stratégique de ce document a dû être validée en premier lieu par la Municipalité au printemps 2017
- Plan directeur de la mobilité douce : la partie stratégique de ce document devrait être validée en premier lieu par la Municipalité au printemps 2017 également
- Etudes du projet des mesures prioritaires : on nous annonçait dans ce préavis que ça serait fait en 2017 également
- Deuxième préavis de crédit d'études complémentaire + un crédit d'investissement pour la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures : annoncé pour début 2018

D'où la série de questions :

Ce calendrier est-il tenu ? Le cas échéant quel est le calendrier actualisé ? Est-ce que vous pouvez nous donner des compléments d'information à ce propos.

Seconde question : combien de mesures prioritaires pourraient être réalisées dès 2018, vu qu'un certain nombre de mesures normalement sont annoncées et lesquelles ?

Le préavis dont j'ai parlé indiquait une liste de 23 secteurs problématiques pour la mobilité. Combien de ces secteurs la Municipalité prévoit-elle de traiter dans les trois années qui viennent, et est-ce qu'elle pourrait nous dire lesquels ?

Les montants inscrits au plan des investissements sont-ils suffisants pour résoudre les problèmes identifiés de mobilité, c'est-à-dire pour traiter ces 23 secteurs qui ont été identifiés comme problématiques ?

Et enfin, dernier élément, la mobilité des personnes âgées et handicapées doit, toutes et tous, nous préoccuper et il y a beaucoup de cheminements qui ne sont pas adaptés aujourd'hui aux personnes à mobilité réduite et d'ailleurs le rapport, il y a un rapport qui a été mis, vous le savez, remis récemment à la Municipalité par le Conseil des Seniors d'Yverdon-les-Bains à ce propos. Un rapport détaillé sur « les barrières architecturales et urbanistiques ». Et à ce propos, notre question est la suivante : Quelle suite la Municipalité entend-elle donner à ce rapport du Conseil des Seniors ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Mme la Conseillère, je vais répondre à vos questions concernant les plans directeurs de mobilité douce et de circulations et mon collègue Marc-André BURKHARD répondra à la question traitant des aménagements pour personnes à mobilité réduite.

Concernant le plan directeur des circulations, celui-ci sera présenté en Municipalité début février. La coordination entre les mesures définies dans le plan directeur des circulations est en cours de finalisation. Elle intègre également d'autres projets des autres services et sur la base des critères définis, tels que degré d'urgence, lien entre les mesures, plan d'investissements, une mesure pourra être justifiée. Etant donné que ce travail de coordination n'est pas encore terminé, on ne peut pas se prononcer sur les mesures concrètes et leur réalisation.

La réalisation des mesures définies dans le plan de mobilité douce est envisageable à partir de 2019 et sera coordonnée avec les mesures identifiées de l'agglomération.

Concernant le préavis PR16.35PR, nous sommes dans la situation que je viens de décrire et je ne peux pas répondre aujourd'hui quelles sont les mesures qui seront réalisées dans les trois prochaines années. Ce qui est certain c'est que le travail de priorisation des mesures sera terminé en février 2018.

Et apparemment les montants inscrits au plan des investissements devraient être suffisants pour répondre au traitement de ces secteurs problématiques.

C'est ce que je peux vous dire pour aujourd'hui.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Mme la Municipale, je vous remercie pour ces réponses. Donc si j'ai bien compris, il y a un certain retard qui a été pris par rapport à ce qui était envisagé et puis, j'é mets le vœu que dès qu'il y a des nouvelles données sur ces éléments, qu'on puisse en être informés au moment où les mesures prioritaires sont annoncées et qu'on puisse avoir un retour pour savoir où on va par rapport à ces investissements et ces mesures. Merci.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Aménagements pour personnes à mobilité réduite. La mobilité des personnes âgées et handicapées doit tous nous préoccuper. De nombreux cheminements ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. Pour ceci, le 29 août 2017, le Conseil des Seniors d'Yverdon-les-Bains remettait à la Municipalité un rapport détaillé sur « les barrières architecturales et urbanistiques ».

Votre question : quelle suite la Municipalité entend-elle donner à ce rapport ?

Alors, j'ai les réponses : lors de sa séance du 30 août 2017, la Municipalité a été informée du travail conséquent fourni par le COSY en regard des barrières architecturales et urbanistiques à Yverdon-les-Bains. 46 mesures ont été identifiées par le Conseil des Seniors.

Le mardi 29 août, une délégation municipale a été invitée à participer à la cérémonie de remise de ce rapport. Le service désigné pilote, soit le STE, service des travaux et environnement, a reçu le rapport en date du 4 septembre 2017.

Le 18 septembre, les travaux de mise en conformité des mesures de terrain ont commencé. A ce jour, 14 mesures sur 27 au total, ont été réalisées, 4 sont quasi impossibles étant donné que cela touche la structure des ponts. Les mesures qui concernent URBAT (3 points) et Mobilité (16 points) font l'objet d'étude en cours. La séance spécifique de revue de projet se déroulera début 2018, afin de faire la synthèse et dresser le bilan pour le COSY. Entre les trois services, il y a une envie de travailler et nous travaillons ensemble totalement sur ces barrières architecturales.

En trois mois, le tiers des mesures ont été réalisées. Au vu des travaux à réaliser avec des matériaux sensibles au froid, la campagne sera remise et reprise en 2018, dès que les températures le permettront.

Objectif : réaliser la majorité des mesures en 2018 et informer le COSY sur les éléments qui sont liés à d'autres contraintes.

Nous avons fait un catalogue des mesures et chaque fois qu'on fait une mesure en Ville, je prends au hasard, un abaissement de trottoir, réfection du passage pour piétons, abaissement des pavés, passage piétons, ça vient marquer dans ça et j'ai remis personnellement le 30 octobre à Mme DONKER qui est responsable pour le COSY, le même fascicule. Ils étaient enchantés de voir que ça avait vraiment bougé. Donc on n'a pas attendu les questions de Mme la Conseillère pour commencer de travailler, au contraire, nous sommes à bouts touchants et c'est le temps qui nous empêche de faire encore certains travaux. Le COSY est très satisfait, je le sais de son Président, de l'avancement des travaux et là, entre URBAT, STE et la Mobilité, il y a un accord total sur les mesures à prendre et à faire. J'espère avoir répondu le plus complètement possible à votre question.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Peut-être un complément à tout ce que viennent de dire déjà mes deux collègues. Dans les mesures Agglo PA 12 et PA 16, donc première génération, deuxième génération, il y a toute une série de mesures qui sont, qui ont été déposées à la Confédération, donc subsidiées, parce qu'évidemment, il faut qu'elles soient déposées dans les délais pour qu'elles soient prises en compte. Et donc, nous avons fait le point en début de semaine avec le bureau Agglo et nous allons évidemment faire en sorte de pouvoir les réaliser pour évidemment ne pas perdre ces subsides. Donc on en est parfaitement conscients, on a donc un délai, certes, qui était assez long à l'époque, sauf erreur, il doit être jusqu'en 2027, mais enfin, ce n'est pas une raison pour attendre 2027 pour les mettre en place. Donc nous en sommes conscients aussi dans le secteur de l'Agglo et ces mesures-là vont être traitées avec et en bonne collaboration et harmonie avec les services de la Ville. Merci.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Merci beaucoup pour ces réponses. Alors, nous ne pouvons que nous réjouir de voir que la Municipalité à empoigner les mesures, les propositions du Conseil des Seniors et je suis un peu surprise de voir que notre question est prise comme une attaque, étant donné que nous n'avons pas reçu le rapport et pour nous, c'était une demande d'informations à ce sujet pour savoir ce qu'il en était et où vous en étiez. Je suis très heureuse de voir que ce dossier avance et avance même sur les chapeaux de roues, sans jeu de mots. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.5

Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Statut des policiers PNV)

Récemment, nous avons pu lire à plusieurs reprises dans la presse qu'il y avait d'importantes disparités dans les salaires des agents des différents corps de police du Canton. En fonction de l'âge et du grade, pour un policier de la Police Nord Vaudois, en comparaison avec son collègue le mieux payé, cette différence peut représenter un montant de CHF 2'700.- par mois. Vous avez bien entendu CHF 2'700.- par mois. Il y a d'autres aspects comme la manière de compter les heures de nuit ou la durée du temps de travail. Ces différences incitent de nombreux agents à changer de corps de police introduisant ainsi une concurrence et par effets de bord, une pression sur les conditions salariales. Pour garder leur personnel, certains corps de police ont procédé à des augmentations salariales. D'autres sont condamnés à former des jeunes agents qui partiront dès qu'ils ne seront plus tenus de rembourser leur formation. Pire encore, pire encore, des montants permettant de racheter les frais de formation ont été mis au budget de certains corps

de police pour débaucher des agents formés. Quand on sait qu'un agent, il faut à peu près cinq ans, c'est ce que les spécialistes disent pour qu'il soit opérationnel, on comprend bien la perte que c'est pour un corps de police, lorsqu'un agent part une fois formé. Cette situation est d'autant plus intenable que les différents corps de police sont amenés à collaborer sur certaines opérations. On l'a vécu à Yverdon, on nous en a parlé, donc là, on a des gens avec des statuts différents, des salaires différents qui travaillent ensemble.

Pourtant, pourtant, la LOPV, la loi sur l'organisation de la police vaudoise, entrée en vigueur en janvier 2012, prévoit un statut unifié des policiers et précise que le Conseil d'Etat avait trois ans pour présenter un projet de statut unifié au Grand Conseil.

Nous sommes en 2017, je vous laisse calculer et dans une réponse à une question posée sur ce sujet, le Conseil d'Etat précisait récemment et là, je lis la réponse : le Conseil d'Etat, par décision du 2 décembre 2015, a pris acte de la décision du Conseil Cantonal de la Sécurité de reporter la discussion sur l'article 52 de la LOPV relatif au statut unifié des policiers à une date ultérieure, soit après les négociations sur la facture policière prévues en 2022, en veillant que dans l'attente du statut unifié, les responsables se concertent préalablement à toutes modifications envisagées des statuts et règles professionnelles concernant les policiers, ceci afin d'éviter que les écarts se creusent.

Pour résumé, les négociations sur un statut unifié débiteront au mieux en 2022. Il n'est donc pas pensable d'attendre sur le Canton pour améliorer les conditions de travail des agents de la PNV.

J'interpelle la Municipalité en lui demandant d'informer notre Conseil sur les mesures qu'elle entend prendre pour améliorer cette situation.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour m'avoir transmis votre interpellation et je peux donc vous apporter les renseignements suivants :

Comme déjà évoqué lors de ce Conseil, la Municipalité est consciente de la problématique des salaires des policiers. Je rappelle que les policiers font partie du personnel communal et nous devons tenir compte de cet aspect lors des revendications syndicales émises par les membres de la Fédération Suisse des fonctionnaires de Police section Nord Vaudois.

Actuellement, nous sommes en discussion sur plusieurs plans, aussi bien au niveau des salaires, des inconvénients de fonction ou encore des grades avec les Ressources humaines, l'État-major et le syndicat.

Je vous donne l'historique afin que vous puissiez vous rendre compte que nous avons des échanges réguliers :

14 mars : La FSFP rédige un courrier à la Municipalité et demande une rencontre concernant les conditions contractuelles

18 mai : Une délégation municipale reçoit la FSFP qui revendique des mesures immédiates

23 juin : 1ère séance de travail avec MM. CROT, responsable RH, PITTET, commandant et délégués de la FSFP

25 octobre : Une délégation municipale + les RH et le chef de la SSP reçoit à nouveau la FSFP

29 novembre : 2ème séance de travail avec les mêmes personnes

13 décembre : 3ème séance de travail

Il est donc trop tôt ce soir pour vous donner les mesures que la Municipalité va prendre pour

améliorer cette situation, vu que nous sommes dans l'attente de propositions négociées entre les parties. Ces séances de travail permettent de chiffrer et de mettre en lumière des solutions afin de faire avancer les choses. Nous vous tiendrons au courant dès que des décisions seront prises, bien évidemment.

M. le Président Pascal GAFNER :

J'aimerais juste informer ce Conseil que j'ai bien reçu l'interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement appuyée de cinq signatures.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais donner un complément, pas sur le secteur de police puisque Mme la Municipale a parfaitement répondu, c'est sur le projet de révision du statut du personnel de la Ville. J'en profite donc pour donner une information à ce stade-là, en disant que nous travaillons actuellement à cette révision de statuts pour toute la commune, qui impactera aussi évidemment les services de police, mais pas seulement. Et nous avons envie d'avoir un règlement communal moderne qui réponde aux réalités actuelles et de garder aussi de l'attractivité au niveau des services de la Ville. Alors j'espère qu'on n'aura pas le même calendrier que celui que je viens d'entendre pour la révision des statuts du personnel de Police et c'est vrai qu'il avait été dit dans le cadre de la LOPV que ça devait être traité dans les trois ans et on y est largement pas, mais par contre ce que je sais, c'est qu'on va fournir avec les services RH une proposition de projet en début 2018 à la Municipalité et donc la Municipalité globalement va travailler sur la révision du statut du personnel, sur l'ensemble du personnel, qui inclura aussi les problèmes de police. Mais bien sûr, on ne va pas attendre pour les problèmes de police, tel que Mme la Municipale l'a dit, c'est d'ailleurs ce que l'on a répondu aux syndicats et aux policiers et donc nous allons traiter ceci en parallèle. C'était donc un complément, une précision mais sur la globalité du personnel.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Merci à Mme la Municipale et à M. le Syndic pour les réponses apportées ce soir. Je vois que vous n'avez pas chômé sur ce dossier et j'en étais de toute façon convaincu. Je m'étais dit que c'était bien de faire une interpellation aussi pour montrer notre soutien aux policiers du Nord Vaudois et dans la foulée, je me propose de déposer une résolution qui justement montre le soutien du Conseil communal. Je vous lis la résolution : le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande à la Municipalité de faire son possible afin d'améliorer le statut des agents de la PNV. Alors ça ne mange pas de pain, c'est très symbolique, mais à mon sens, c'est une manière aujourd'hui de remercier les agents qui font un excellent travail. On l'a dit souvent, maintenant c'est peut-être aussi une possibilité de marquer que le Conseil communal soutient également une partie de leurs revendications. Puisqu'ils font un travail excellent, on doit aussi à un moment donné, montrer qu'on est prêt à faire un geste dans leur direction.

M. le Président Pascal GAFNER :

Vous venez de déposer une résolution. La discussion est donc ouverte sur l'adoption de cette résolution.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors oui, soutien à la police bien sûr, j'entends, personnellement ça fait depuis que je suis Municipal que je soutiens notre Police du Nord Vaudois, en ayant eu la responsabilité de cette Police pendant treize ans et en ayant participé à la création de la LOPV, la création du CCS et toutes ces commissions. Oui, la Municipalité, on vous l'a dit, va voir comment on peut résoudre ce problème syndical, ces revendications. J'attire néanmoins l'attention de ce Conseil sur le fait que la semaine prochaine, vous allez voter le budget de la Ville d'Yverdon-les-Bains et que la Municipalité sera tenue, pour autant que ce budget soit validé, de négocier dans le cadre

Proposition de résolution

budgétaire qu'on vous a proposé et qu'on vous proposera la semaine prochaine. Donc attention, c'est bien de faire des soutiens mais il faut qu'on en ait les moyens. Je ne sais pas si vous allez, la semaine prochaine, disons faire un amendement pour augmenter le budget de la Ville, mais enfin, disons, il faudrait être conséquents, Mesdames et Messieurs, ou alors laisser à la Municipalité le soin de négocier dans le cadre du budget, tel qu'on vous l'a présenté et c'est, en tout cas, ce que je souhaite et que la Municipalité vous invite à faire.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'adoption de cette résolution. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La résolution est adoptée à une large majorité, puisqu'il y a eu beaucoup d'abstentions.

10.6

Un Vœu de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Nouveau lieu d'assemblée pour le Conseil communal)

Ce sera vite fait, en ce qui concerne un nouveau lieu d'assemblée pour notre Conseil : tout a été dit, vous avez suivi tout à l'heure la résolution présentée par le groupe PLR – centre droite, résolution qui allait dans le sens du vœu de la commission ad-hoc du préavis PR17.14PR : mon vœu fait donc double usage, je le retire avec satisfaction.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 10 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

Clôture

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 14 décembre 2017 à 20 heures.

Il est 21h47, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal GAFNER



Président



Sylvie HOFSTETTER



Secrétaire adjointe